

Pays: Chine

Commission: CIJ

Affaire: demande de restitution générale du patrimoine culturel mal acquis

### **[Introduction, présentation du pays et du contexte]**

La Chine fait appel devant la Cour Internationale de Justice à une réévaluation du retour du patrimoine culturel mal acquis et cherche à faire reconnaître son droit à en avoir le contrôle. D'une part, le patrimoine représente pour la Chine un instrument de domination culturelle et politique, participant à son rayonnement sur la scène internationale. De surcroît, la fierté nationale selon Zhang est soutenue par la valorisation des monuments historiques, ainsi, il exprime en 2003: " le monument historique est lié au nationalisme et au monument de la renaissance de la culture chinoise". Dans d'autres mots, l'ensemble du patrimoine culturel est d'une extrême importance pour la Chine vu qu'il symbolise la culture et la force du pays sur la scène internationale.

### **[Résumer les faits et présentation preuves]**

La Chine réclame aujourd'hui le retour de plusieurs objets culturels qui ont été pris ou déplacés injustement pendant des périodes de guerre, de colonisation ou de pillage, lorsqu'elle était vulnérable aux invasions et aux conflits. Une vulnérabilité due à l'inefficacité de la dynastie Qing, à l'isolement géopolitique du pays, ou la stagnation militaire, entre autres, qui s'est gravement accentuée lors des divers conflits entre la Chine et les puissances impérialistes. Celle-ci est donc devenue un facteur majeur dans l'incapacité du pays à défendre ses artefacts précieux face à ces puissances impérialistes et coloniales.

De plus, pendant ce temps elle a souffert de nombreuses influences étrangères, notamment, en vertu du traité de Nankin en 1842, à la fin de la première guerre de l'opium (1839-1842) ce qui a marqué le début de la " période des traités inégaux" et donc ils ont exercé une influence considérable sur la Chine, plus précisément les britanniques. De même, en 1895, lors de la guerre sino-japonaise, la Chine a perdu Taïwan au profit du Japon, ce qui a encore affaibli sa position. L'Empire chinois est devenu alors une cible pour les puissances impérialistes, qui ont profité de la situation pour exploiter ses ressources et son patrimoine. En effet, la Chine a subi plusieurs invasions étrangères au cours du 19e et du début du 20e siècle; le Japon, en particulier, a envahi la Chine dans les années 1930 et 1940. Durant cette période, de nombreux objets culturels ont été emportés, détruits ou perdus, contribuant à la perte du patrimoine culturel chinois. Conséquemment, la Chine a été incapable de défendre ses sites culturels et ses artefacts, laissant place à des pillages et à des destructions.

### **[Argumentation juridique]**

1. Convention de l'UNESCO, 1970: La Chine a utilisé cette convention pour demander le retour de nombreux artefacts, comme les bronzes du Palais d'Été.
2. La Loi chinoise sur la protection du patrimoine culturel, 2002: elle stipule que le patrimoine culturel chinois, qu'il soit matériel ou immatériel, doit être protégé et préservé.

### **[Demande à la CIJ]**

1. Reconnaître le droit souverain de la Chine sur les objets appartenant à son patrimoine culturel se trouvant en dehors du pays
2. Approuver un accord bilatéral entre les pays accusés et la Chine cherchant à établir des accords mutuellement bénéfiques pour le retour des objets culturels.
2. Recourir à des sanctions économiques aux pays dans la mesure où les objets soient perdus ou détruits ou bien dans le cas de ne pas respecter les accords bilatéraux mis en place.

### **[Conclusion]**

Cependant, nul ne peut empêcher aujourd'hui la Chine de posséder ce qui lui appartient, ce qui fut un jour sous sa possession, elle a désormais, pleine capacité à protéger les objets appartenant à son patrimoine culturel. De nos jours, la Chine a entrepris de nombreuses actions durables pour pouvoir ainsi protéger son patrimoine et sa diversité culturelle; en effet, elle a mis en place diverses stratégies pour préserver son patrimoine culturel ainsi que pour sauvegarder et célébrer son ancienne civilisation.

C'est pour cela qu'il est nécessaire que tout objet chinois matériel ou pas soit rendu immédiatement au pays originaire.